

Procédure face à une situation de Handicap

Préambule

Les formations s'adressent à des publics exerçant une activité professionnelle rémunérée ou bénévole (auprès d'associations), professionnels du soin ou exerçant auprès d'un public fragilisé. Toute personne en situation de handicap qui assume ce type d'activité et répond aux critères d'admission peut participer à la formation.

Tous les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Procédure

- coordonnées de la personne en situation de handicap, transmises à la référente handicap, mail sur le site : suivi.formations@cercledecompetences.org avec accord de la personne,
 - prise de contact par téléphone ou par mail, par la référente handicap avec la personne en situation de handicap.
 - Lister les situations de handicap avec la personne concernée qui seront rencontrées en formation, en collaboration avec la formatrice(teur)..
 - trouver une solution pour chaque situation de handicap en formation (façon différente de procéder par la formatrice(teur), recours à une aide technique..)
 - Lister les aides techniques dont la personne a besoin et déjà utilisées dans le milieu professionnel. (le professionnel en situation de handicap, a déjà mis en place des adaptations pour pouvoir exercer son activité).
La personne apportera ses adaptations en formation.
Si besoin, la référente handicap pourra conseiller une aide technique supplémentaire.
 - étude de l'installation de la personne avec les aides techniques, le cas échéant, dans la salle de formation,, par la référente handicap en collaboration avec la formatrice (teur).
 - Le 1er jour de formation, accueil de la personne en situation de handicap et installation au « poste de travail formation »
 - à la fin de la 1ère matinée de formation, point fait sur l'adéquation du poste de travail, Améliorations apportées si nécessaires.
 - Intervention de la référente handicap durant la formation en cas de difficulté liée à la situation de handicap.
 - Point à la fin de la formation.